

Accident ferroviaire dans la région de Libreville

Une collision entre une draine et un train réparateur fait quatre blessés

JNE

Libreville/Gabon

UNE collision entre une draine et un train réparateur, samedi 9 mars près de Libreville, a fait quatre blessés, dont trois graves qui ont tous été conduits dans une structure hospitalière de la capitale pour y subir des soins.

«L'accident a fait quatre blessés, dont trois graves qui ont tous été pris en charge dans une structure hospitalière de la capitale. La vie de nos compatriotes est une priorité absolue, cela ne peut et ne doit continuer (...) Cet énième accident vient poser avec



Photo : DR

Un instantané du drame.

insistance la question du contrôle réglementaire, technique et pédagogique par l'État», a réagi sur sa page Facebook le ministre des Transports et de la Lo-

gistique, Justin Ndoundangoye, qui a tenu à rassurer les voyageurs et le public. M. Ndoundangoye a ensuite exigé que la lumière soit faite par l'exploitant Setrag,



Photo : DR

L'accident a fait quatre blessés, assure le ministère des Transports et de la Logistique.

regrettant au passage le peu de regard de l'Etat dans la gestion du chemin de fer Transgabonais.

Le membre du gouvernement déplore notamment

l'insuffisance de textes de loi permettant une meilleure réglementation du secteur. Or, estime-t-il, «aujourd'hui, plus que jamais, ce secteur d'activité doit

être réglementé par l'État, qui déplore des contre-performances : des conducteurs de trains formés sans que l'État n'intervienne ou ne valide les formations, des véhicules ferroviaires conduits sans que l'État ne s'assure de l'état technique ou plan de révision technique, des compagnies minières qui deviennent opérateurs de transport ferroviaire sans licence d'opérateur ou agrément, ou encore sans que le certificat de sécurité ne soit délivré par l'État».

L'enquête qui sera ouverte permettra d'en savoir davantage sur les circonstances exactes de cet énième accident ferroviaire.

Vol avec violences à Port-Gentil

Christ Idangue et Glen Moukoussi écroués au "Château"

J-PA

Port-Gentil/Gabon

DEUX jeunes compatriotes, Christ Idangue, 22 ans, domicilié à PG2, et Glen Moukoussi, 24 ans, habitant à Sibi - deux quartiers de Port-Gentil -, sont poursuivis pour vol avec violence au préjudice de Moussa Nyakala, un autre Gabonais âgé de 26 ans.

Arrêtés par la Police judiciaire, puis placés en garde à vue, les deux suspects auraient fait cet aveu aux en-



Photo : Jean Paulin Allogho

Les deux suspects, Christ Idangue et Glen Moukoussi...

quêteurs lors de leur audition. « Nous avons, sous la menace d'un couteau, dé-

troussé la victime, vers 21 heures, de ses bijoux et d'une somme de 9000



Photo : JP Allogho/ L'Union

... se trouvent dorénavant en détention préventive à la prison de Port-Gentil.

francs. » C'est justement au moment où les deux compères ten-

taient de vendre au marché noir les bijoux volés, au quartier Sibi, qu'ils seront

appréhendés par les limiers. Entre-temps, ils auraient déjà reçu chacun sa part des 9000 francs volés. Les témoignages recueillis auprès du voisinage des deux mis en cause ont permis à la Police judiciaire de découvrir que Idangue et Moukoussi sont coutumiers des faits.

Ce que le tribunal va se charger plus tard d'établir ou pas de façon formelle. Car, présentés devant le procureur de Port-Gentil, les deux filous ont été, après audition, placés sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château.

Lutte contre le trafic des pièces d'espèces protégées dans la région de Fougamou

Quatre agents d'une société forestière neutralisés avec des pointes d'ivoire à Sindara

SCOM

Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade de gendarmerie de Fougamou et leurs collègues en faction au parc national de Waka ont procédé, dernièrement, à l'arrestation d'une bande de trafiquants présumés de pointes d'ivoire, au village Sindara, bourgade située à environ 25 km du chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi. Au moment de leur interpellation, Aymar Nzamba, Rodrigue Apany, Franck Bobo et Urbane Loba étaient en possession

de deux défenses d'éléphant.

Pourtant, Aymar Nzamba et Urbane Loba, envoyés par leur employeur, l'entreprise forestière chinoise Asie, dans la forêt de Banguina, pour procéder au comptage des essences référencées dans son titre d'exploitation, avaient cru un moment que ce vendredi 22 février 2019 était jour de chance pour eux.

Et pour cause, sur leur chemin dans leur progression vers la forêt, l'après-midi, les deux pointeurs-cubeurs découvrent un cadavre d'éléphant encore muni de ses défenses. Tout heureux



Photo : DR

Les quatre individus interpellés avec les pointes d'ivoire.

d'une aussi belle trouvaille, ils procèdent aussitôt à l'extraction des pointes d'ivoire, qu'ils dissimulent

ensuite dans une rivière coulant non loin de leur base-vie.

De retour au camp,

Nzamba et Loba font le récit de leur découverte à leur supérieur hiérarchique. Le lendemain, au lever du jour, une expédition est diligentée en direction du cours d'eau. Les deux défenses d'éléphant sont sorties de la rivière, puis découpées en quatre morceaux, histoire de faciliter leur transport vers débarcadère de Sindara où, semble-t-il, d'éventuels clients les attendent.

Mais la suite des événements va montrer que Nzamba et les siens n'auront pas bénéficié de la protection de leurs anges gardiens jusqu'au bout. En

effet, ils sont cueillis comme des fruits mûrs dès leur arrivée à l'appontement, par des Officiers de police judiciaire (OPJ) agissant vraisemblablement sur renseignement. Parmi les individus arrêtés, outre Aymar Nzamba, Rodrigue Apany, Franck Bobo et Urbane Loba, Déférés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, le lundi 4 mars, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de la Ngounié.

Les faits du week-end

Un taxi volé intercepté lors d'un contrôle de police à IAI

LES agents de police ont intercepté un véhicule à usage de taxi au cours d'un contrôle au quartier IAI. Son conducteur n'avait pas des documents afférents à la circulation automobile. Il a raconté aux agents qu'il est garagiste et que le véhicule lui a été confié par un de ses frères pour réparation. Et qu'après avoir réparé la panne, il était en train de procéder à des tests et à des vé-

rifications. Non convaincus par ses explications, les fonctionnaires de police ont mis aux arrêts l'individu, pour vol de véhicule. Son complice présumé a subi le même sort quelques instants plus tard. L'enquête suit son cours.

Une mère tabasse sa fille surprise en train de fumer

UNE maman, qui était à bord d'un taxi, a surpris sa fille - élève en classe de 4e au lycée Jean-Hi-

laire Aubame Eyeghe de Nzeng-Ayong - en train de fumer une cigarette en compagnie de ses condisciples sur la voie publique, non loin de l'établissement. Furieuse et scandalisée, la mère de famille est immédiatement descendue du taxi et s'est mise à rouer de coups son enfant. Paniqués, les condisciples de la jeune fille ont pris la fuite. Ce sont des badauds qui ont mis un terme à cette punition, en calmant la mère en colère.

"La Gachette", un célèbre voleur à la tire du PK 8, dans de sales draps

"LA Gachette", un présumé délinquant endurci habitant derrière le marché Bananes, au PK 8, a été lynché par trois jeunes hommes au niveau de la SGA. Motif : il aurait été pris en flagrant délit de braquage d'un véhicule appartenant à une dame. Convaincu qu'il avait réussi le coup parfait, le voyou a traversé

tranquillement la route, puis a emprunté un dédale du quartier avec le sac à main dérobé dans la voiture de sa victime. Mais, au moment où il ne s'y attendait pas, trois jeunes hommes, qui le filaient, lui ont mis la main dessus, puis l'ont bien rossé. La victime a pu récupérer son sac à main avec tout son contenu, et son agresseur, en sang, a été abandonné à son triste sort sur le lieu de la bastonnade.